

# Procès-verbal du Conseil Municipal

## Séance du 03 février 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le trois du mois de février deux mille vingt-cinq à 19h45, sous la présidence de Marek Gildas, Maire, convocation le 27/01/2025

### Sont présents

Mme Lelièvre, Ricou Lizé, Thierry  
Mrs Brossard, Choynet et Leboucher

### Absente excusée

Mme Gauthier Angélique

### Secrétaire de séance

Mme Thierry Mélissa

### Ordre du jour

- Restauration scolaire
- Élagage
- Taxe de séjour
- Département convention
- Travaux école
- Mobilier urbain
- Questions diverses (Banquet des Anciens, etc....)

Le compte rendu du 25/11/2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

### **RESTAURATION SCOLAIRE**

Après discussion les conseillers municipaux décident à l'unanimité des présents d'accepter la proposition de Restoria pour une durée d'un an, renouvelable pour la fourniture des repas, 5 éléments, entrée, plat, accompagnement, fromage et dessert, pour le restaurant scolaire et autorisent Mr le Maire à signer tous documents administratifs concernant ce sujet.

### **ELAGAGE**

Comme indiqué lors de la dernière réunion, des devis pour l'élagage des tilleuls de la Salle des Loisirs ont été demandés, Mr Helfrick pour 2 200 € TTC, André Élagage pour 900 € TTC et Marionneau Paysage pour 1 350 € TTC, ces devis ne comprennent pas l'évacuation des déchets. En effet, plusieurs administrés sont intéressés pour récupérer les coupes d'élagage. Mr le Maire précise que ces travaux devront être réalisés un lundi pour laisser aux administrés le temps d'évacuer les branches et que le terrain de la salle des loisirs soit ainsi propre pour la location du Week end.

Après discussion, les conseillers municipaux décident à l'unanimité des présents de retenir la proposition d'André Élagage pour un montant de 900 € TTC et précise que ces travaux seront réalisés en février ou mars 2025.

### **TAXE DE SEJOUR**

À la suite de la demande de la Préfecture de Maine et Loire, il est nécessaire d'annuler la délibération du 17/06/2024 n°7-17-06-2024 sur la taxe de séjour, après discussion les conseillers

municipaux décident à l'unanimité des présents d'annuler la délibération du 17/06/2024 n°7-17-06-2024 sur la taxe de séjour.

### **DEPARTEMENT CONVENTION**

Dans le projet de voirie 2025, des routes départementales sont concernées par ce dernier, il est donc nécessaire qu'une convention entre le Département de Maine et Loire et la commune de Sermaise soit prise (convention en pièce jointe). Mr le Maire précise aussi qu'il faudra dans l'avenir penser au curage de l'ensemble des fossés. Les conseillers précisent qu'il faudra après les travaux de voirie étudier peut-être un sens unique pour la rue Chemin de la Joussinière et la rue des Epinettes. Mr Leboucher dit qu'un sens unique est nécessaire. Mme Lelièvre précise que les priorités à droit ne sont pas respectées dans la commune. Mr Leboucher précise qu'il faudra une réunion avant le début des travaux avec la Sté pour étudier certaines modifications.

Après discussion, les conseillers municipaux décident à l'unanimité des présents d'accepter la convention du Département de Maine et Loire et autorise Mr le Maire à signer cette convention et tous documents administratifs s'y rapportant.

### **TRAVAUX ECOLE**

Mr le Maire rappelle que depuis plusieurs années, tous les ans des travaux sont réalisés au sein de l'école et qu'en 2024, il n'y a pas eu de travaux. Il est donc nécessaire de refaire la pièce des sanitaires qui est aussi l'entrée de l'école et de la garderie périscolaire. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises afin de réaliser ces travaux (carrelage, installation de WC PMR, et WC normaux, de créer un espace de rangement au-dessus des sanitaires et de changer le lavabo existant avec deux lavabos et un évier). Ces travaux seront réalisés dès le 7 juillet 2025 après la fin de l'année scolaire.

Les conseillers décident de demander d'autres devis, avant de se prononcer et qu'il faut réfléchir pour la pose d'un escalier escamotable pour accéder au rangement qui va être créé au-dessus des sanitaires. Les devis seront donc étudiés lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

### **MOBILIER URBAIN**

En 2024, il avait été envisagé d'acheter divers mobiliers urbains pour le terrain des sapins et du city stade.

Après étude des divers tarifs, les conseillers municipaux décident de faire des bancs avec des rondins ou troncs et de faire fabriquer les poubelles par l'agent du service technique.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Banquet des anciens le dimanche 30 mars 2025 à la salle des loisirs, à 12h. menu, préparation du repas, achats divers, Mr Auger Yannick réalisera comme l'an passé le repas

Commission finances le lundi 10/02/2025 à 18h45 à la mairie de Sermaise, Mr Leboucher demande s'il sera possible d'avoir les divers documents en amont de la réunion afin d'en prendre connaissance

Chemin rural

Blangis Fabrice remerciements aux conseillers municipaux

Masseau Aurélie prolongation de sa disponibilité jusqu'au 31/07/2025

Malet Pascale départ à la retraite repoussé en mars 2027

Fête communale le samedi 5 juillet 2025, elle sera organisée par le Comité des Fêtes

Plantation de haie 100 arbres en plus de l'existant, Mr Brossard précise qu'il faut aussi

penser à l'entretien de cette haie

Café des enfants, Mr le Maire précise que la Sté de Boules ne prête plus le local

Renouvellement d'autorisation temporaire d'un lieu de culte

Les Vieilles Vignes, Mr le Maire précise qu'il a rencontré le Courrier de l'Ouest, afin

d'exprimer son mécontentement dans un article, puisqu'il n'a aucune réponse d'Immobilier Podeliha

Le lavoir est terminé, Mr le Maire propose de faire une inauguration au printemps

Gazette, Mme Thierry indique qu'il faudra signaler que le terrain de la salle des loisirs,

n'est pas un endroit pour que les chiens puissent faire leurs besoins et que dans tous les cas les déjections animales doivent être ramassées par les propriétaires de chiens

Mme Ricou Lizé demande s'il serait possible d'installer une boîte à idées. Elle pourrait être

installée à côté de la boîte à livres.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Ainsi, ont délibéré, les membres présents